



Service de soins infirmiers à domicile

SSIAD

SSIAD

Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) a pour but de favoriser le maintien au domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap en assurant, sur prescription médicale, des prestations de soins de base (aide à la toilette, lever, coucher, etc.). Les soins techniques (pansements, perfusion, prise de sang) sont réalisés par des infirmières et infirmiers libéraux choisis par le bénéficiaire.

Le SSIAD permet ainsi :

- ▶ d'éviter l'hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales le permettent
- ▶ de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation
- ▶ de prévenir ou retarder la perte d'autonomie
- ▶ d'éviter ou retarder l'admission en institution ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Comment fonctionne ce service ?

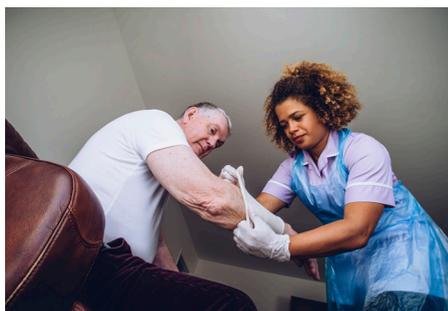
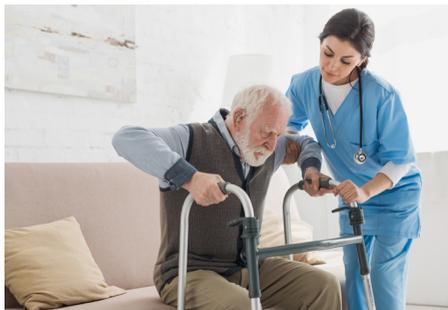
Les interventions à domicile sont mises en place par une infirmière coordinatrice en collaboration avec des aides-soignant-es et des aides médico-psychologiques, et en coordination avec les autres auxiliaires médicaux libéraux (infirmiers, pédicures, kinésithérapeutes, etc.).

Les jours et le nombre d'interventions par semaine sont définis par l'infirmière coordinatrice lors de la visite d'évaluation des besoins. Ils dépendent :

- ▶ du degré d'autonomie de la personne soignée
- ▶ des besoins en soins
- ▶ de l'organisation du travail au sein du service

Le rythme des passages varie de 3 à 7 interventions par semaine et de 1 à 2 interventions par jour.

Les interventions ont lieu 7 j / 7 de 8h à 12h45 et de 17h15 à 19h45.



Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes de 60 ans et plus en situation de dépendance
- Les personnes de moins de 60 ans présentant un handicap ou une pathologie chronique invalidante
- Les personnes résidant sur les communes du Sicoval (**hors Lauzerville**) et de Saint-Orens de Gameville

Les habitants de Lauzerville doivent s'adresser au SSIAD de l'association Alliance Sages Adages (www.asa-asso.com).

Quelles sont les démarches ?

Les admissions se font sur prescription du médecin traitant ou hospitalier en fonction des places disponibles*.

Le service est pris en charge à 100 % par l'assurance maladie.

**La capacité du service, fixée par arrêté préfectoral, est de 83 places dont 77 places pour personnes âgées et 6 pour adultes/enfants lourdement handicapés.*



Contacts

Pour les résidents du Sicoval (sauf Lauzerville) et de Saint-Orens-de-Gameville :

Service de soins infirmiers à domicile du Sicoval

Accueil du public : Bâtiment l'Horizon,
ZAC du Pont-de-bois, 45 chemin du Canal à Auzeville-Tolosane

Accueil du lundi au vendredi :

- ▶ Par téléphone : 9h (8h vendredi) - 12h30 / 13h30 - 17h (16h vendredi)
- ▶ Sur place : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h (16h vendredi)

Tél. 05 81 76 24 77 / **e-mail :** accueil.ssiad@sicoval.fr

Adresse postale : Communauté d'agglomération du Sicoval
Direction du soutien à l'autonomie - SSIAD, 110 rue Marco Polo, 31670 Labège

Pour la commune de Lauzerville :

Association Alliance Sages Adages (ASA)

51 rue Alsace Lorraine, BP 80 708, 31007 Toulouse Cedex 06

Tél. 05 61 80 84 84 / **e-mail :** siege@asa-asso.com

Pour en savoir plus sur les autres services du maintien à domicile : www.sicoval.fr
